



Vision Valbirse 2040

Et

Projet de territoire

Document élaboré par la commission gestion du territoire (CGT)

Rédaction : A. Rothenbühler / J. Fallot

Adopté par le Conseil communal le 25 août 2016

Transmis pour information au Conseil général du 19 septembre 2016.

Table des matières

1. Contexte de l'élaboration du projet de territoire 2040	3
1.1. Introduction	3
1.2. Les défis et exigences en matière d'aménagement du territoire	3
1.3. La commission de gestion du territoire	4
<hr/>	
2. Quatre phases à considérer	5
2.1. Avant la fusion : Diagnostic	5
2.2. Les phases principales 2016-2018	6
<hr/>	
3. Vision Valbirse 2040	7
3.1. Population Valbirse 2040 : Objectif de 4'750 habitants	7
3.2. Des opportunités à exploiter, des risques à minimiser	8
<hr/>	
4. Projet de territoire Valbirse 2040	10
4.1. Urbanisme : délimiter et densifier « l'agglomération »	10
4.2. Desserte en transports publics : exploiter le futur arrêt CFF	12
4.3. Mobilité individuelle motorisée et mobilité douce : hiérarchiser les axes et penser « urbain »	13
4.4. Espaces naturels et agricoles : à préserver et à valoriser	14
4.5. Schéma directeur Valbirse 2040	16
<hr/>	
5. Conclusion	17

1. Contexte de l'élaboration du projet de territoire 2040

1.1. Introduction

La fusion des villages de Bévillard, Malleray et Pontenet est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. La mise en place de la nouvelle commune de Valbirse a entraîné beaucoup de changements qu'il a fallu maîtriser.

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, il a fallu principalement se concentrer sur les demandes de permis de construire (76), sur le plan d'aménagement des eaux de la Birse (crédit accepté par les urnes en septembre 2015) et sur le premier plan de quartier Espace-Birse.

Il est temps de préparer la suite, soit réaliser un plan d'aménagement local (PAL) unifié pour les trois communes. Ce travail sera d'une part l'occasion de lancer une réflexion sur l'avenir souhaité pour Valbirse, d'autre part de remplir les exigences nouvelles en matière d'aménagement du territoire.

1.2. Les défis et exigences en matière d'aménagement du territoire

Pour Valbirse, la fusion est un bouleversement considérable, un défi qu'il s'agit de relever avec succès. En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'autres grands changements, d'autres défis sont en cours, nous citerons ici :

- **La nouvelle LAT** (loi sur l'aménagement du territoire): votée en 2013 et qui impose des limites strictes à l'expansion de l'urbanisation (réserves de terrain ne devant pas excéder 15 ans, priorité à l'urbanisation vers l'intérieur et à la densification).
- **Espace-Birse** : l'aménagement de l'espace de l'ancienne usine Schaublin, sur 35'000 m², avec la remise à ciel ouvert de la Birse est un chantier d'une importance considérable pour la commune.
- **L'achèvement complet de la A16** : avec ouverture en 2017, impose de repenser notre développement territorial.
- La reconnaissance dans la CRTU (conception régionale des transports et de l'urbanisation) **de Valbirse comme centre de niveau 4** dans le Jura bernois, avec comme grands projets, outre Espace-Birse, un **nouvel arrêt CFF** et une **zone d'activités économiques d'importance régionale**.
- Le **vieillissement programmé de la population**, avec des besoins spécifiques à satisfaire, non seulement en termes de services, mais également en matière de facilités urbanistiques et architecturales.
- Une **cohérence territoriale nouvelle**, issue de la fusion des trois villages, qui nécessite un engagement sur le long terme dans des directions à formuler aujourd'hui.
- Des **infrastructures communales** (bâtiments, réseaux d'eaux, routes) en déficit d'entretiens et qui exigeront des rattrapages importants au cours de ces prochaines années.

Outre ces différents défis, Valbirse doit remplir toute une série d'exigences légales imposées par le Canton avec des délais contraignants. Ceux-ci sont résumés en page suivante.

Échéances communales

31.10.2015	ZNC	Inventaire des Zones à bâtir Non Construites
01.07.2016	OEaux	Ordonnance sur la protection des Eaux (2 ^{ème} paquet de modifications dans le domaine de l'ERE pour réaliser la motion CEATE-CE 15.3001 « Prévoir une marge de manœuvre dans l'ordonnance sur la protection des eaux »)
01.01.2017	PZDN Lfo	Plan de zones des Dangers Naturels Loi fédérale sur les Forêts
31.12.2018	RDPPF ERE RIRS RTPV PAL	Cadastre des Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière Espace Réservé aux Eaux Règlement communal sur la perception de l'impôt sur les Résidences Second. Règlement communal sur la Taxe sur la Plus-Value Plan d'Aménagement Local
31.08.2019	PZN	Plan de Zones Numérique
31.12.2020	ONMC PGA LPE	Ordonnance sur les Notions et les méthodes de Mesures dans la Construction Plan Général d'Alimentation en eau Loi sur la Protection de l'Environnement (révision comme contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »)
2022	IMS	Inventaire de la Mitigation des Séismes

1.3. La commission de gestion du territoire

Pour accompagner tous ces travaux, le conseil communal a décidé, fin 2015, de créer une commission non permanente de gestion du territoire composée de :

André Rothenbühler, Président

Paolo Annoni, vice-président

Christophe Gerber,

Cédric Berberat

Marcel Dehlinger

Eric Charpié

Laurent Blanchard

Jacques Hennet

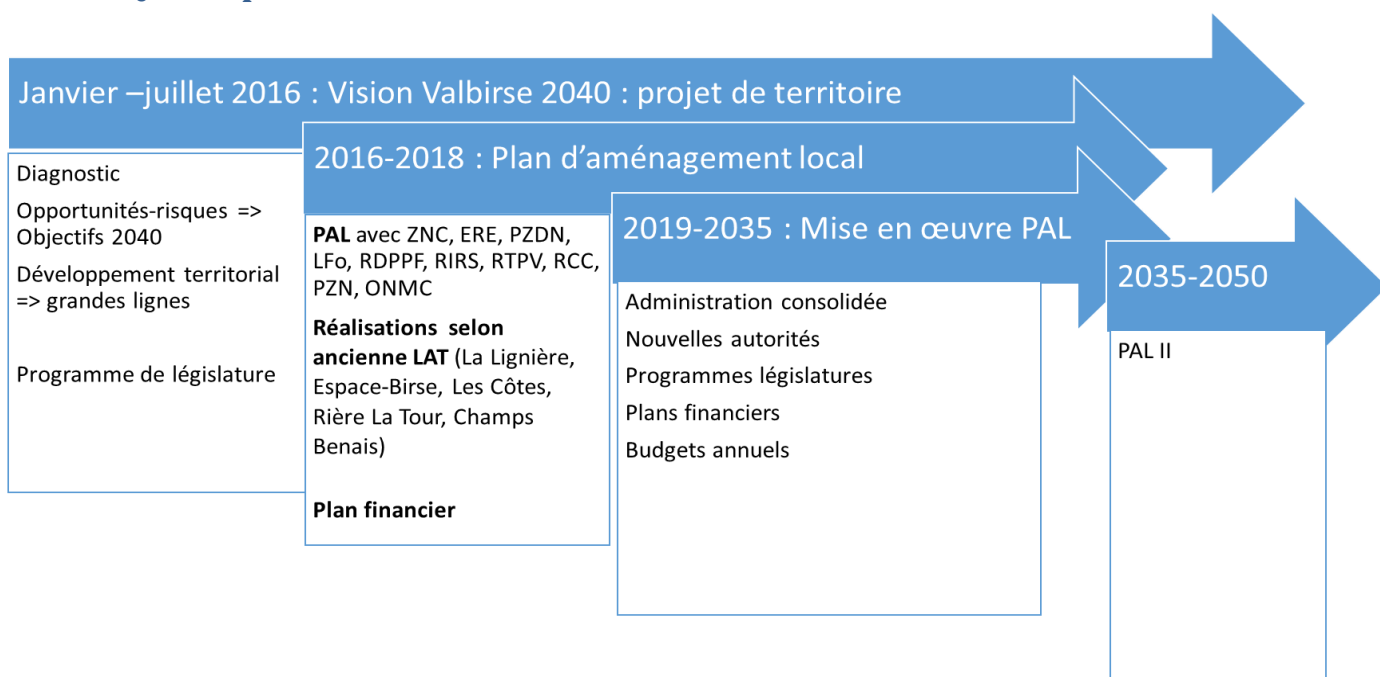
Thierry Godat

Thierry Laederach (voix consultative)

Sonia Uzzo (secrétaire)

Jérôme Fallot (collaborateur ARJB)

2. Quatre phases à considérer



2.1. Avant la fusion : Diagnostic

Le diagnostic des trois villages qui composent maintenant Valbirse est synthétisé sous la forme du tableau forces-faiblesses ci-après :

Forces	Faiblesses
Industries de pointe	Industries disparues
Sociétés sportives et culturelles	Pertes d'emplois
Qualité de vie	Erosion démographique, vieillissement population
Prix du terrain	Secteur tertiaire (commerces, restaurants)
Desserte, mobilité	Fiscalité élevée
Environnement	Infrastructures (état et coûts)
	Division des forces, concurrence
	Endettement des ex-communes

2.2. Les phases principales 2016-2018

- **1^{er} semestre 2016 :**

Réalisation d'un projet de territoire 2040 (PTV2040) : traduction spatiale d'une vision 2040 pour Valbirse.

Programme de législature Valbirse 2015/16-2018 : priorités d'actions du Conseil communal pour la première législature.

- **2^{ème} semestre 2016- fin 2018 :**

Réalisation d'un plan d'aménagement local (PAL) unifié : Mandat a été confié au bureau d'études ATB SA de reprendre les PAL et réglementations actuelles, les exigences LAT et le présent PTV2040, pour réaliser un PAL 2019-2035 qui comprendra : un rapport explicatif, une carte et un règlement sur les constructions ; ainsi que différentes annexes de référence. La CGT accompagnera ces travaux d'élaboration du PAL que le conseil souhaite voir approuver avant la fin de la législature.

Mise en œuvre de grands projets selon législation actuelle : Plusieurs grands projets de construction en zone d'habitation sont planifiés, pour certains depuis longtemps déjà. Or, toutes les constructions réalisées avant fin 2018 seront très importantes, parce qu'elles permettront de planifier plus d'espaces à construire (ou vraisemblablement de devoir moins en soustraire pour répondre aux nouvelles exigences !) pour le PAL 2019-2035.

Sont en particulier concernés : les 5 locatifs de La Lignière (premier permis de construire déposé pour 11 logements), les 10-12 bâtiments d'Espace Birse (travaux en cours pour 2 locatifs avec 53 logements), trois locatifs à Champ-Benais (la commune a remanié le plan d'équipement et acquis les terrains nécessaires pour permettre les réalisations de plus de 20 logements à partir de 2017), des maisons individuelles ou groupées aux Côtes (15) et à Clos Carcenai (5). Pour ces deux derniers dossiers, le conseil communal les a repris et conclu les conventions nécessaires à leur viabilisation.

A relever encore que la commune est récemment devenue propriétaire des terrains de deux autres zones d'habitation (Edouard Tièche et Rière La Tour) pour lesquels elle va établir deux plans de quartier qui pourront répondre aux exigences du nouveau plan d'aménagement local.

S'ajouteront encore à ces grands projets d'autres demandes de permis de construire, si bien que la population de Valbirse, de 4039 personnes en janvier 2016, a été estimée à **4200 habitants** en janvier 2019, date de référence pour le projet de territoire Valbirse 2040.

Deuxième conception régionale des transports et de l'urbanisation CRTU 2017-2020 : La deuxième CRTU contient plusieurs éléments très importants pour favoriser le développement de Valbirse :

- Valbirse devient un centre de niveau 4 ;
- Espace-Birse est reconnu comme pôle d'habitation d'importance cantonale ;
- Les Prés Vercelin, font partie des rares zones d'activités d'importance régionale (coordination en cours) ;
- Un nouvel arrêt CFF est planifié aux Prés Vercelin, à Bévillard, soutenu par Berne il a été proposé à la Confédération dans le cadre du FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire).

3. Vision Valbirse 2040

La vision Valbirse 2040, c'est l'ensemble des éléments, ayant trait ou non à l'aménagement du territoire, que l'on souhaite voir être réalisés. L'exercice est forcément imprécis, mais il permet de fixer des directions.

3.1. Population Valbirse 2040 : Objectif de 4'750 habitants

Au 1er janvier 2016, la population de Valbirse comptait 4'039 habitants.

Pour estimer la population de Valbirse en 2040, la commission a pris en compte les paramètres suivants :

- Forte croissance sur trois ans due aux grands projets en cours : population de **4'200 habitants** en 2019
- Croissance 2019-2034 donnée par le plan directeur pour le centre de niveau 4 qu'est devenu Valbirse = 8%. Avec les effets positifs de la fusion et de la A16, nous postulons 9% sur 15 ans dans nos scénarios, soit 12,6 % sur 20 ans ;

Aujourd'hui

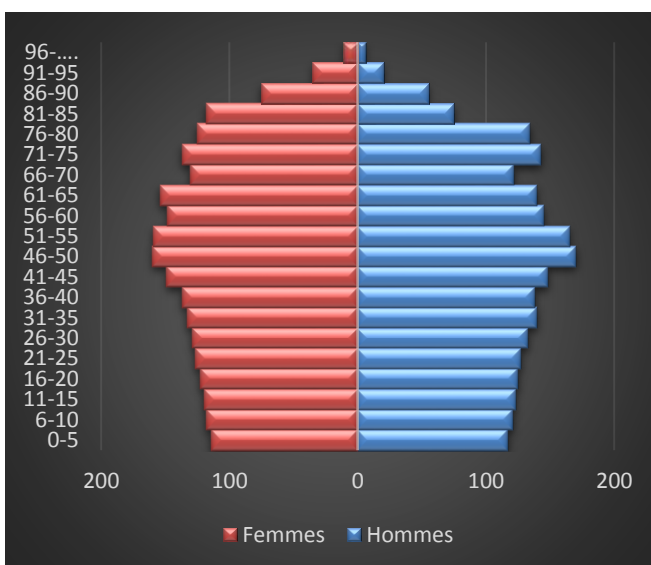
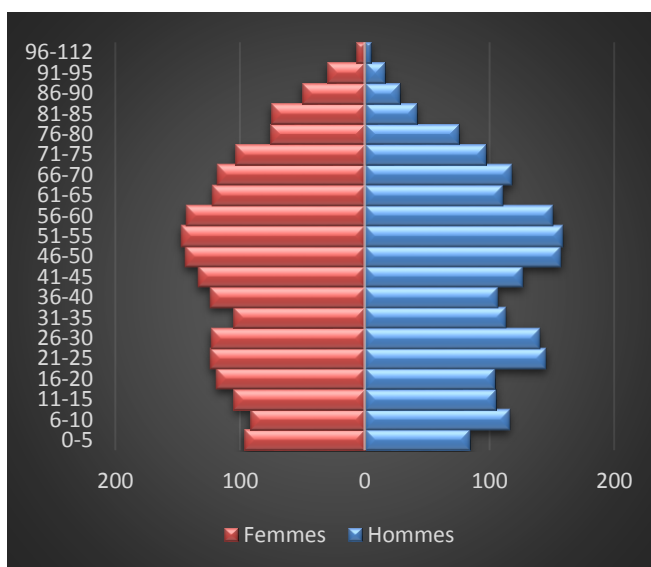
2016		
Moins de 16 ans	643	16 %
16 à 64 ans	2'555	63 %
65 et plus	841	21 %
Total	4'039	

Scénario probable (sans actions communales)

2040 + 11.2 % C4 (8%+3.2%)		
Moins de 16 ans	655	14 %
	+12	
16 à 64 ans	2'762	59 %
	+207	
65 et plus	1'264	Min. 27 %
	+423	
Total	4'681	

Scénario recherché (politique proactive)

2040 + 12.6 % C4 (9%+3.6%)		
Moins de 16 ans	713	15 %
	+70	
16 à 64 ans	2'850	60 %
	+295	
65 et plus	1'187	Max. 25 %
	+346	
Total	4'750	



L'objectif de 4'750 habitants en 2040 et les projections du scénario recherché impliquent :

Croissance démographique : 550 habitants de plus en 20 ans correspondent à 28 personnes par année. En chiffres absolus, cet objectif peut paraître modeste, mais il n'en est rien lorsque l'on sait que les projections démographiques cantonales indiquent plutôt une stagnation pour les communes de la Vallée de Tavannes. Pour atteindre cet objectif, il faudra exploiter nos opportunités et écarter les risques identifiés au chapitre suivant.

Vieillesse de la population : Les projections démographiques prévoient un vieillissement marqué de la population puisque, sans mesures correctives, la proportion des plus de 65 ans serait de plus de 27 % en 2035 (en fait presque 30%), contre 21 % aujourd'hui. Cette évolution démographique n'est pas souhaitée puisqu'une proportion aussi élevée de personnes âgées augmente les coûts d'une part (santé, soins, infrastructures adaptées,...), réduit les rentrées d'autre part (moins d'actifs en proportion pour supporter ces coûts supplémentaires), ce qui conduit globalement à une détérioration de la situation.

Pour éviter cette situation, nous posons comme objectif 2040 de **contenir la proportion des plus de 65 ans à 25% du total de la population**.

Jeunesse et population active : Corollaire à cet objectif de moins de 25% de population de plus de 65 ans, il faudra mener une politique efficace pour garder les proportions souhaitées d'actifs (au moins 60%) et de jeunes (au moins 15%). Nous reviendrons sur les mesures à encourager pour obtenir de telles proportions. Il est cependant intéressant de voir qu'en chiffres absolus, les proportions indiquées n'entraîneraient pas de bouleversements importants par rapport aux effectifs actuels.

3.2. Des opportunités à exploiter, des risques à minimiser

Opportunités	Risques
Fusion (efficacité accrue des services à la population)	Perte d'identité
Achèvement A16	Cité-dortoir
Réaménagement route cantonale et centres	Développement déséquilibré Urbanisation mal maîtrisée
Centre de niveau 4	Finances communales
Terrain en zones à bâtir	Vieillesse population Erosion démographique
Grands projets	Manque de main-d'œuvre
Nouvel arrêt TP	Organisation scolaire
Nouvelles marges de manœuvre en AT	Disparition des infrastructures et des commerces
Infrastructures d'importance régionale	Déficit d'infrastructures par rapport à la croissance de la population

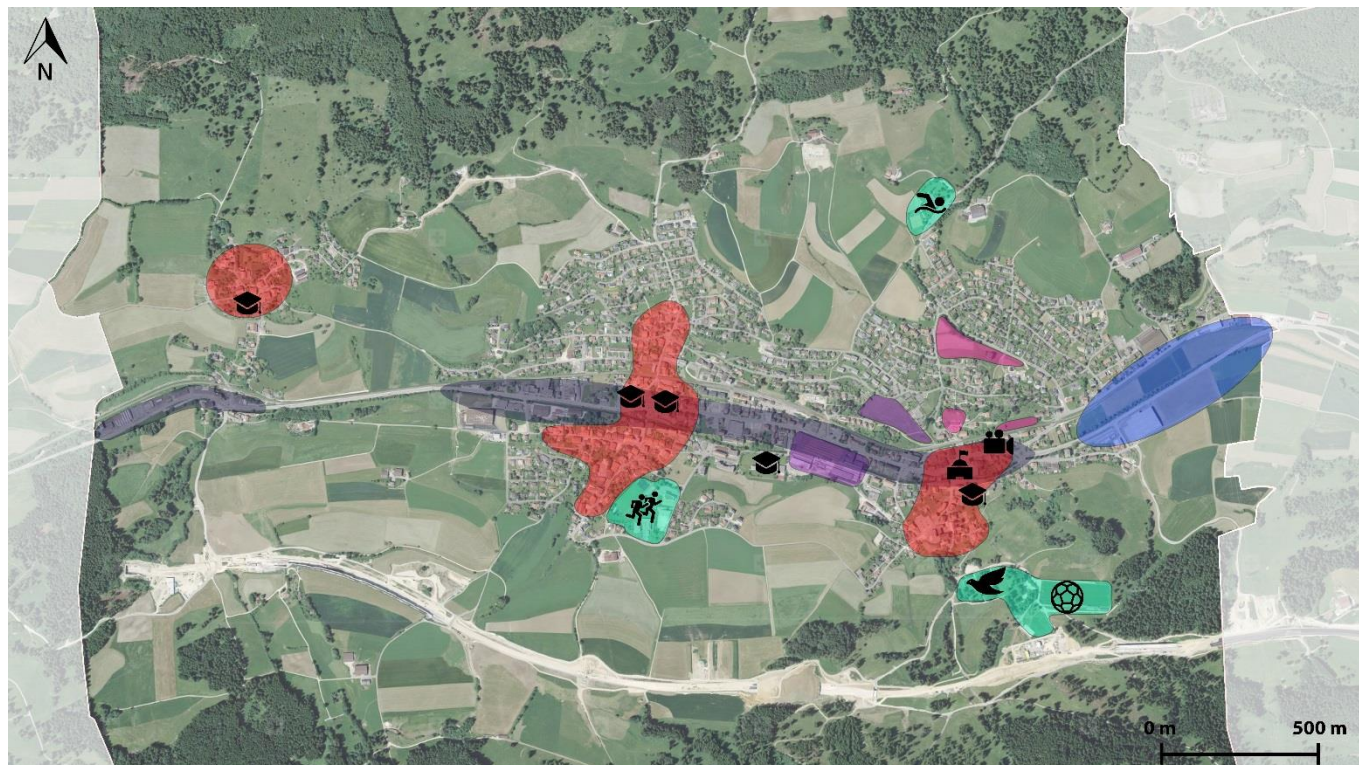
Exploiter les opportunités et minimiser les risques

Opportunités	Objectifs	Risques	Objectifs
Fusion (efficacité des services à la population)	<ul style="list-style-type: none"> - Administration et services techniques bien dotés et bien formés - Organisation efficace et moderne 	Perte d'identité, de vie sociale (sociétés sportives, culturelles, commerces, restaurants)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les sociétés sportives et culturelles - Favoriser les commerces et restaurants (aménagements ciblés, manifestations, solidarité)
Achèvement A16	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître notre nouvelle accessibilité - Bruit contrôlé - Valorisation nouvelle de la route cantonale 	Cité-dortoir	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures pour favoriser l'intégration de toutes les couches de population - Créer des emplois sur place - Assurer une vie associative riche et variée
Réaménagement route cantonale et centres (densification vers l'intérieur)	<ul style="list-style-type: none"> - Se réappropriier les espaces-rues : places de parc, commerces, terrasses, espaces de détente - Favoriser la mobilité douce - Eviter le trafic poids lourds 	Développement déséquilibré (ghettos pour personnes âgées, étrangères ou pauvres)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une mixité des types d'appartements et de populations - Animations de quartiers
Centre de niveau 4 (CRTU)	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces-rues de qualité, offres de commerces et de services (y.c. de soins), - Devenir le Centre de la Vallée et Cité de l'énergie - Accueillir des services régionaux et cantonaux 	Finances communales asséchées	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer une politique à deux niveaux : maîtriser les coûts et favoriser les investissements avec retour - Réduire la dette à moyen terme - Attirer et garder les bons contribuables - Se doter d'un mécanisme d'assainissement, si nécessaire
Terrain en zones	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du bâti (urbanistique et énergétique) - Utilisations appropriées - Règlement de construction permettant à la commune selon ses objectifs 	Viellissement population Erosion démographique	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper en garantissant un environnement adapté (services, logements,...) - Fournir logements en suffisance, places de travail et environnement attractif
Grands projets	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisations de qualité - Utilisation d'énergies renouvelables - Adaptations aux besoins et mixité des affectations 	Manque de main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Construire avec les entreprises en place et à venir un pôle d'excellence industrielle - Soutenir les entreprises formatrices - Collaborations avec Bienne (Campus et pôle d'innovation)
Nouvel arrêt CFF	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'est de la commune en fonction (zones d'activités/services et d'habitation) 	Organisation scolaire déficiente	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir le maintien des trois sites primaires - Consolider l'EJC en lui trouvant des locaux adaptés
Nouvelles marges de manœuvre en AT	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquer une politique proactive (foncière et immobilière) 	Disparition des infrastructures et des commerces	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des affectations inaliénables - Actions pour encourager les fréquentations
Infrastructures d'importance régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec les communes voisines pour l'épanouissement de toute la population régionale (triple halle sportive, piscine, autres) 	Déficit d'infrastructures par rapport à la croissance de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion des infrastructures en adéquation avec l'évolution et les besoins de la population
Birse à ciel ouvert au centre du village	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvel espace de détente et de rencontres 	Pénurie de médecins	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un centre de santé







4. Projet de territoire Valbirse 2040

Le projet de territoire Valbirse 2040 (PTV2040) est la traduction spatiale de la vision Valbirse pour les éléments qui peuvent être représentés.

4.1. Urbanisme : délimiter et densifier « l'agglomération »



Légende

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Requalification de la route cantonale |  Zone de dév. destinée à l'habitat (privés) |  Zone d'activités d'importance régionale |
|  Requalification urbaine des centres anciens |  Zone de dév. destinée à l'habitat (commune) |  Infrastructures communales de loisirs |

Le Canton demande que l'étalement urbain soit maîtrisé. Ainsi, la croissance démographique et économique devra être principalement absorbée dans le tissu existant. Il s'agira en particulier de :

- **Redéfinir, densifier et requalifier les centres anciens**

La définition actuelle des trois centres anciens est différente. Les règlements n'autorisent pas la densification pourtant nécessaire. Leur signification au sein d'une seule commune doit être repensée et les périmètres redessinés. Un travail de fond sur ces trois ensembles devra donc être entrepris dans le cadre de l'élaboration du PAL.

- **Renforcer les centralités (centres anciens, route cantonale, Espace Birse, gares)**

Avec la fusion des trois villages, la notion de « centre du village » est devenue plurielle et obsolète. Il s'agit pour l'avenir de renforcer les centralités intéressantes que sont en premier lieu les **centres anciens**, mais aussi les endroits qui auront une signification nouvelle :

- La **route cantonale** dont la fonction devra radicalement changer avec l'achèvement de la A16.
- **Espace-Birse**, 35'000 m² en plein centre de l'agglomération, avec la Birse remise à ciel ouvert et quatre plans de quartier qui redessineront complètement la commune et la fonction de cet espace.

- Les **gares**, au nombre de deux actuellement, mais certainement trois vers 2025-2030 qui seront des éléments-clés seulement pour la mobilité, mais aussi pour les développements futurs.

- **Inciter au maintien et à la création d'emplois sur la commune**

Dans le secteur tertiaire, notamment le long de la route cantonale qui devra être aménagée pour renforcer l'attractivité des commerces et des services nouveaux à implanter.

Mais surtout à l'est de la commune avec la création et l'aménagement d'une zone d'activités d'importance régionale, qu'il faudra veiller à rendre attractive pour des entreprises créatrices de forte valeur ajoutée.

- **Remplir les « dents-creuses » et aménager des îlots verts et des espaces de détente**

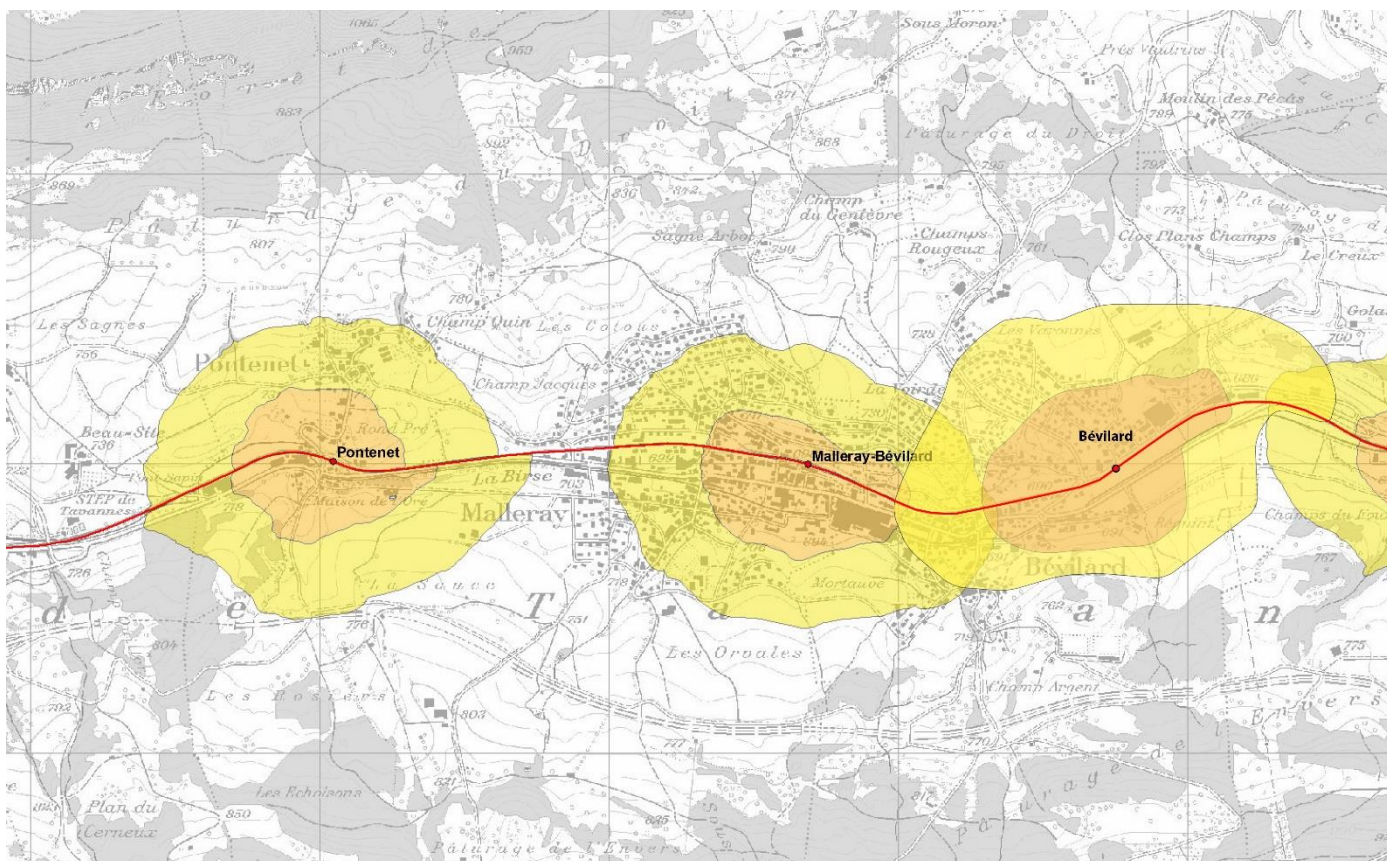
Les exigences de la nouvelle LAT vont conduire à remplir systématiquement les dents creuses, ces espaces non-construits en zone d'habitation. Le potentiel sur Bévillard est pour l'instant encore assez important. Comme l'ouverture de nouvelles zones de villas sera pratiquement impossible à l'avenir en raison des indices d'utilisation à respecter, il faudra par ailleurs inciter et faciliter les « tournus intergénérationnels », soit la reprise par des familles de maisons individuelles de personnes plus âgées qui souhaitent vivre dans des logements mieux adaptés à leur situation.

La densification qui sera réalisée pour les constructions devra s'accompagner d'une réflexion sur la qualité de vie à maintenir et à augmenter, non seulement dans les immeubles, mais aussi dans les espaces publics actuels et à créer.

- **Assurer des lieux adéquats pour les infrastructures communales de services et de loisirs**

Enfin, les infrastructures communales devront être dignes d'une commune de 4'750 habitants, la plus importante de la Vallée de Tavannes, et au sein de laquelle l'amélioration de la qualité de vie devra être le maître-mot et une préoccupation permanente. Cette ambition de qualité signifie aussi la recherche de solutions intercommunales pour des infrastructures trop ambitieuses pour la seule commune de Valbirse.

4.2. Desserte en transports publics : exploiter le futur arrêt CFF



Le nouvel arrêt à Bévilard devrait voir le jour dans les années vingt. Il s'agira d'exploiter cette opportunité unique en développant des projets à proximité de la future gare.

- Une zone d'activités d'importance régionale est à planifier dans ce secteur.
- Une zone d'habitations (Rière La Tour) existe et le plan de quartier à réaliser devra tenir compte de ce futur arrêt CFF.
- Le secteur de sports et loisirs (piscine/tennis/piste Vita) deviendra plus accessible, avec ainsi de nouvelles perspectives.

Plus globalement, ces trois arrêts CFF et les périmètres de desserte qu'ils induisent devront orienter les réflexions futures. Il est cependant d'ores et déjà évident que la grande partie des nouvelles constructions seront situées à l'est de la nouvelle commune.

4.3. Mobilité individuelle motorisée et mobilité douce : hiérarchiser les axes et penser « urbain »



Légende

	A16 / routes cantonales		Gares CFF		Desserte de transports publics niveau D
	Routes de desserte principales		Gare CFF en projet		Desserte de transports publics niveau E
	Voies de mobilité douce		Voies CFF		Requalification de la route cantonale

0 m 500 m

La hiérarchisation claire des axes routiers, par des aménagements urbains appropriés, devra structurer les différents réseaux de mobilité de Valbirse.

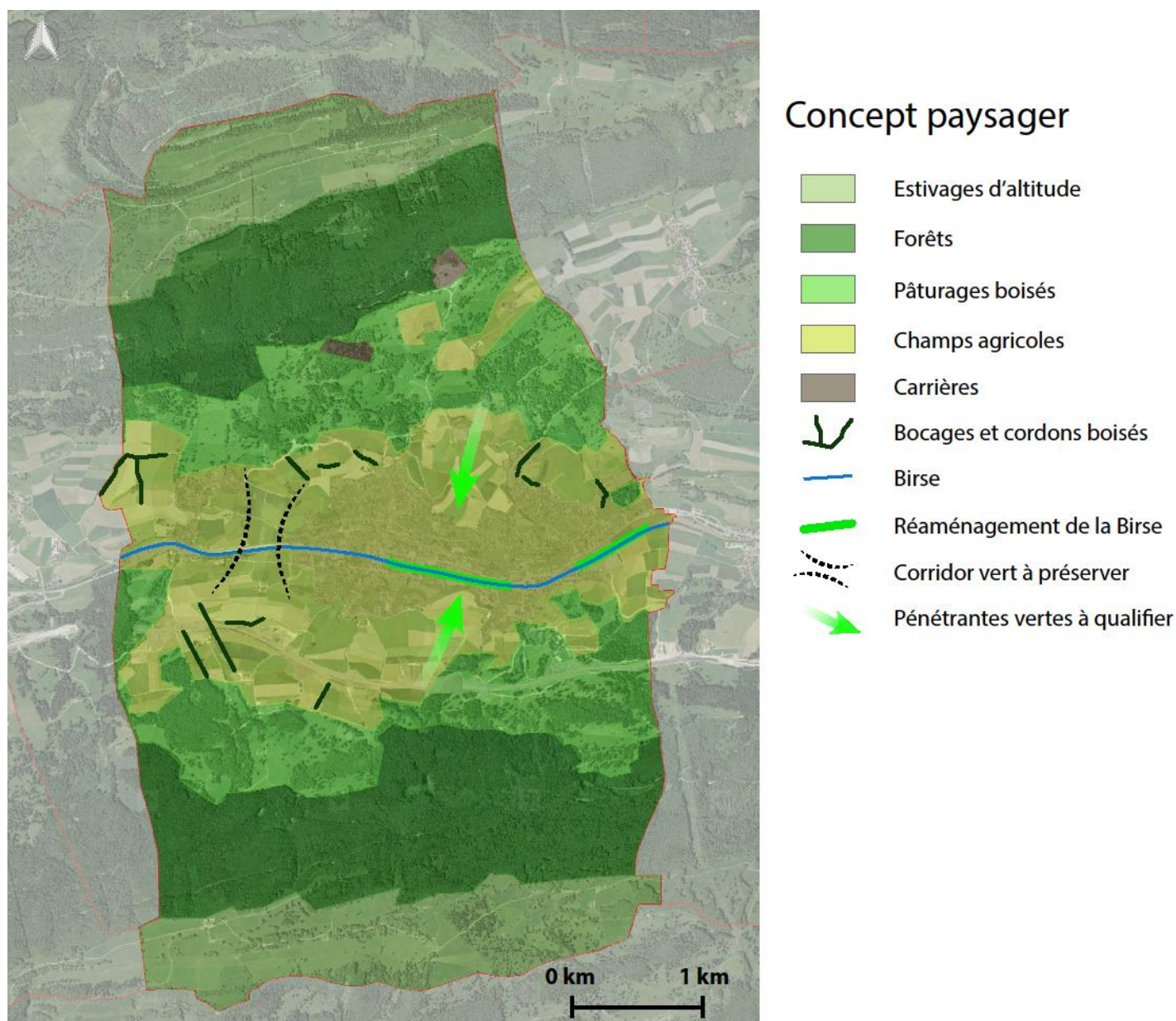
La mise en service de l'ultime tronçon de la A16 libérera l'actuelle route cantonale du trafic de transit et changera ainsi sa fonction. Cette opportunité est à exploiter et cet axe routier doit devenir un « boulevard urbain ». Des mesures de modération du trafic et la mise en valeur systématique des espaces attenants à la route permettront de convertir cette actuelle barrière automobile en un espace de convivialité, avec la Birse à ciel ouvert, des commerces et des espaces de rencontres.

Des axes communaux, limités en nombre, devront concentrer le trafic motorisé individuel.

Les autres tronçons doivent accorder la priorité aux mobilités douces, sans toutefois y interdire le trafic motorisé.

Le schéma de circulations ci-dessus donne un aperçu de ces différents axes souhaités, mais il faudra revoir toutes ces circulations dans le détail – en particulier les trajets scolaires – dans le cadre de l'élaboration du PAL.

4.4. Espaces naturels et agricoles : à préserver et à valoriser



Les structures vertes caractérisent et lient la campagne à l'urbain, mais définissent aussi les limites à l'urbanisation. Les éléments existants sont à préserver, à mettre en valeur et à développer. La structure majeure de Valbirse est la forêt, qui recouvre les contreforts au nord et au sud. Elle domine l'agglomération avant de se décliner, sur les sommets et dans la vallée, en pâturages boisés typiques des replats jurassiens.

En se dotant d'un concept paysager, Valbirse identifie et mobilise son environnement en faveur de la commune au sens large. Elle pense et met en scène son important potentiel paysager, dans une approche alliant écologie et paysages agricoles traditionnels. Les bocages sont ainsi mis en valeur et l'exploitation éventuelle d'une nouvelle carrière est accompagnée de compensations écologiques.

Les pénétrantes de verdure sont préservées et mise en valeur. L'urbanisation des abords de la gare de Malleray-Bévilard est anticipée et la préservation d'espaces verts est garantie.

Une revitalisation de la Birse est prévue à l'est de l'agglomération. Elle se pense en lien avec la création de la zone industrielle d'importance régionale. A l'ouest, le corridor vert entre Pontenet et Malleray est préservé de l'urbanisation.

Explications de la légende

Bocages : Type de paysage où les terres et les prairies sont encloses par des levées de terre plantées d'arbres, de haies vives et où l'habitat est dispersé.

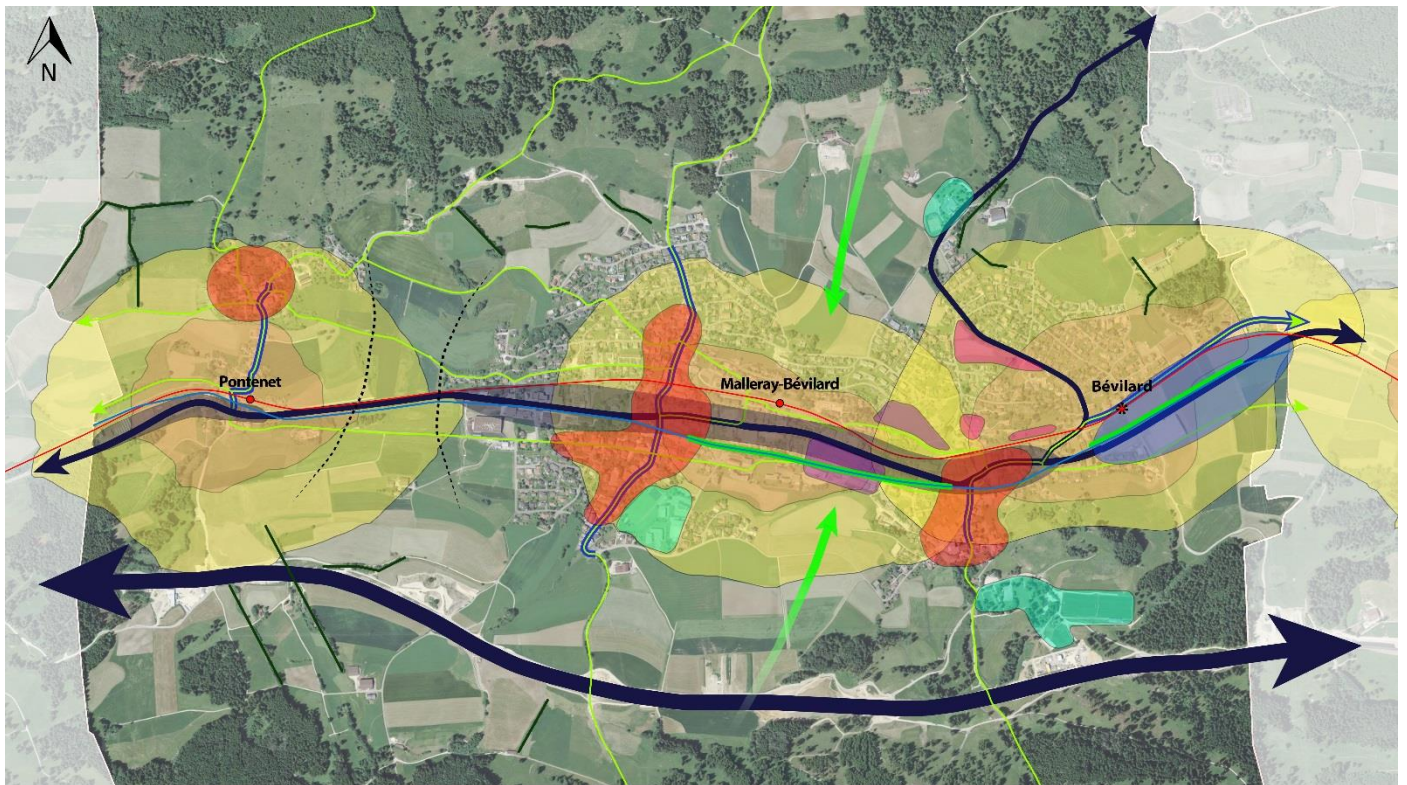
Réaménagement de la Birse : peut se faire sous la forme d'une renaturation par endroit. Cependant, un caractère de lieu de passage et de détente doit être préservé au sein de l'agglomération. Le but n'est pas de faire de la rivière une réserve naturelle, mais plutôt de tourner le village et ses habitants vers la rivière, grâce à des aménagements intelligents et une remise à ciel ouvert.

Corridor vert à préserver : le corridor entre Pontenet et Malleray doit être préservé de l'urbanisation. Il s'agit donc de limiter l'expansion vers l'ouest de la zone d'activités de Malleray.

Pénétrantes vertes à qualifier : ces dernières décennies, des quartiers périphériques de villas se sont développés sur les coteaux. Cependant, des champs agricoles sont toujours présents au centre de l'agglomération (le tissu urbain prend ainsi la forme d'ailes de papillon). Ces structures vertes pénètrent aujourd'hui jusqu'au cœur de l'agglomération, à proximité de la gare et d'Espace Birse.

De par leur haut niveau de desserte TP, ces secteurs sont voués à être urbanisés sur le long terme. Il s'agit d'anticiper ce phénomène en pensant dès aujourd'hui à la préservation d'une certaine forme de nature au cœur de l'agglomération. Les pénétrantes de verdure sont essentielles pour la biodiversité, mais aussi un milieu de vie attractif et de lutte contre les îlots de chaleur. La mise en réseau des espaces verts urbains doit donc être anticipée dans le PAL.

4.5. Schéma directeur Valbirse 2040



Urbanisme

- Requalification de la route cantonale
- Requalification urbaine des centres anciens
- Zone de dév. destinée à l'habitat (commune)
- Zone de dév. destinée à l'habitat (privés)
- Zone d'activités d'importance régionale
- Infrastructures communales de loisirs

Mobilité

- A16 / routes cantonales
- Routes de desserte principales
- Voies de mobilité douce
- Gares CFF
- Gare CFF en projet
- Voies CFF
- Desserte de transports publics niveau D
- Desserte de transports publics niveau E

Paysage

- Bocages et cordons boisés
- Birse
- Renaturation de la Birse
- Corridor vert à préserver
- Pénétrantes vertes à qualifier

Le schéma ci-dessus synthétise les principaux éléments des quatre cartes précédentes et représente le projet de territoire Valbirse 2040. Il n'a aucun caractère obligatoire mais se veut une base de réflexion à long terme sur le développement souhaité de Valbirse.

Les différents éléments évoqués seront repris dans le détail lors de l'élaboration du PAL et c'est ce document qui sera contraignant dès 2019.

5. Conclusion

La fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévillard n'est que la première étape de profonds changements pour Valbirse.

L'achèvement de la A16, Espace-Birse, une troisième gare ou le projet d'une zone d'activités d'importance régionale sont autant de perspectives véritablement exceptionnelles qui offrent à Valbirse le privilège d'envisager l'avenir avec sérénité et confiance.

Les réalisations à venir devront cependant être pensées selon la nouvelle LAT qui réduit considérablement les ambitions quantitatives – en particulier pour des maisons individuelles -, mais propose par contre des outils d'améliorations qualitatives. C'est l'équation avec laquelle il s'agira de composer à l'avenir : « Moins réaliser, mais mieux ».

Pour ce mieux recherché, il s'agira aussi de s'attaquer aux retards accumulés dans les infrastructures communales – réseaux d'eau en particulier, mais aussi routes et bâtiments – qui devront être à la hauteur d'une commune qui vise au moins 4'750 habitants en 2040.